



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_113**

**SIEML – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR  
L'INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR A CONTIGNE**

L'an deux mil vingt deux, le 15 novembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 9 novembre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....27

Pouvoir(s) : .....4

Votants :.....31

**Conseillers présents** : LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, BERTIN Jérémie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOULLIER Marine,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir** :

LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, MASSE Stéphane,

**Conseillers excusés** :

FLAMENT Sophie, BODIN Freddy, LEMAIRE Hélène,

**Conseillers absents** :

NOILOU Jean-Claude, PAULY-MOREAU Noémie, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, AUBRY François, CHEVALIER Soizic,

**Secrétaire de séance** : Jacky CHIRON

**DELIBERATION N°DCM2022\_113**  
**SIEML – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN TERRAIN POUR**  
**L’INSTALLATION D’UN TRANSFORMATEUR A CONTIGNE**

**DELIBERATION N°DCM2022\_113**

**SIEML – Convention de mise à disposition d’un terrain pour l’installation**  
**d’un transformateur à Contigné**

---

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Le Syndicat intercommunal d’énergies de Maine-et-Loire (SIEML) a projeté de construire un poste de transformation nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement des réseaux pour la sécurisation du P24 JOCHEPIE.

Le SIEML sollicite la mise à disposition du terrain nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever sur le domaine public, d’une superficie de 11,02 m<sup>2</sup>.

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée est établie entre le SIEML et la Commune Les Hauts-d’Anjou.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De mettre à disposition du Syndicat intercommunal d’énergies de Maine-et-Loire (SIEML) le terrain nécessaire à l’installation du poste de transformation ;
- D’autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de mise disposition nécessaire avec le SIEML ;
- D’autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l’unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 22 novembre 2022

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d’Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 novembre 2022*

*Et de la publicité par voie d’affichage, publication ou notification le 22 novembre 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Bd. Le P. Le Gahriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*